REGLEMENTS SPORTIFS
CHAMPIONNATS DEPARTEMENTAUX JEUNES
SAISON 2026-2027

TABLE DES MATIERES

PRÉAMBULE 2

ART 1 – Catégories concernées 2

ART 2 – Catégories d'âges 2

ART 3 – Sur classement 3

ART 4 – Règles de participation 3

ART 5 – Vérification des licences 3

ART 6 – Nombre de rencontres autorisées par week-end 4

ART 7 – Temps de jeu (décompté) 4

ART 8 – Temps mort 5

ART 9 – Exigence technique 5

ART 10 – Score 6

ART 11 – Panier réussi et sa valeur 6

ART 12 – Lancer-franc 6

ART 13 – Arbitrage 6

TABLEAU RECAPITULATIF 7

PRÉAMBULE

Le présent règlement vient en complément des dispositions applicables à tous les championnats, et exposées dans les Règlements Généraux du Comité Départemental de la Marne.

Il est impératif qu'il soit à disposition de chaque responsable d'équipe concernée.

Ce présent règlement est écrit au masculin pour permettre une plus grande fluidité de lecture.

ARTICLE 1 : Catégories concernées.

Le championnat « Jeunes » du Comité Départemental est ouvert aux équipes Masculines et Féminines des catégories :

- U18 M/F
- U15 M/F
- U13 M/F
- U11 M/F
- U9 Mixte

NB : Lorsqu'un championnat interdépartemental (Ex : Projet Basket Féminin) est mis en place pour l'une de ces catégories, il convient de se reporter au règlement spécifique de ce championnat et non au présent règlement.

Les joueurs(ses) brûlés(ées) du Championnat Régional et National (Masculin et Féminin) ne peuvent participer à ce championnat.

Les joueurs non-»brûlés» peuvent seulement participer aux rencontres disputées par l'équipe immédiatement inférieure (Ex : Joueur non brûlé de l'équipe 1 peut participer en équipe 2 mais pas en équipe 3. Ceci est valable quel que soit l'écart de divisions entre les deux équipes).

Au cas où deux équipes d'un même club seraient engagées dans le même championnat, elles seront obligatoirement personnalisées.

ARTICLE 2 : Catégories d'âge

Catégories	Âges	Années de naissance
U9	7 et 8 ans	2018-2019
U10 – U11	9 et 10 ans	2016-2017
U12 - U13	11 et 12 ans	2014-2015
U14 - U15	13 et 14 ans	2012-2013
U16 – U17 – U18	15, 16, 17 ans	2009-2010-2011

ARTICLE 3 : Surclassements.

Se référer au tableau de sur classement fédéral de la saison en cours.

ARTICLE 4 : Règles de participation.

1. Nombre de joueurs autorisés.

Catégories d'âges	Nombre Minimum	Nombre Maximum
U9	4	12
U11	4	12
U13	5	12
U15	5	12
U18	5	12

2. Licences autorisées.

Les licences autorisées sont de type : BC, 1C, 2C et OCT.

ARTICLE 5 : Vérification des licences.

(Rappel : article 46 des règlements généraux)

Avant chaque rencontre, les arbitres doivent exiger la présentation de la licence des joueurs sous la forme du trombinoscope et de la liste des joueurs qui participent à la rencontre, entraîneurs et délégué de club.

Toutefois dans des conditions fixées chaque année par le Comité Départemental, les intéressés peuvent à défaut de présentation de la licence, participer aux rencontres en produisant l'une des pièces ci-dessous.

1. Pour les catégories de licenciés U18M, U18F :
   - Carte d'identité nationale
   - Passeport
   - Carte de résident ou de séjour

2. Le joueur ou la joueuse ne présentant pas sa licence et ne pouvant justifier de son identité avantla rencontre, suivant les dispositions précédentes, pourra être inscrit sur la feuille de marque. Toutefois, il (elle) devra présenter sa licence ou une pièce officielle (comme prévu au 1er paragraphe du présent article) avant son entrée en jeu. Ce fait sera consigné sur la feuille de marque dans les réserves et contresigné par les capitaines des équipes en présence ainsi que par les arbitres.

ARTICLE 6 : Nombre de rencontres autorisées par week-end.

• Un(e) joueur(se) de la catégorie « U18 à U16 » peut participer à 2 rencontres par week-end.

• Un(e) joueur(se) de la catégorie « U15 » peut jouer 2 rencontres dans le week-end uniquement dans sa catégorie (article 429.2 des Règlements Généraux).

• Un(e) joueur(se) des catégories « U13 », « U11 » et « U9 »ne peut participer à plus d'une rencontre par week-end.

• Si un(e) joueur(se) ne respecte pas les principes de nombre de rencontres pendant un week-end sportif, sa dernière rencontre jouée sera perdue par pénalité.

• Le week-end sportif s'entend du vendredi soir au dimanche soir.

ARTICLE 7 : Temps de jeu (décompté).

Catégories	Durée de la rencontre	Durée de la prolongation	Durée mi-temps	Durée entre prolongations
U9	4 X 6'	2'	6'	1'
U11	4 X 6'	2'	6'	1'
U13	4 X 8'	3'	8'	1'
U15	4 X 10'	5'	10'	2'
U18	4 X 10'	5'	10'	2'

Les matchs nuls ne sont pas autorisés, quelle que soit la catégorie.

1. U13, U15, U18 : En cas de résultat nul à la fin du temps réglementaire, une (obligatoirement) ou plusieurs prolongations seront jouées jusqu'à un résultat positif.

2. U9, U11 : En cas de résultat nul à l'expiration du temps de jeu réglementaire, la rencontre se poursuit par une prolongation.

Si les deux équipes n'ont pas réussi à se départager, après une pause d'une minute, la rencontre reprend par un entre-deux dans le rond central (le sens de la flèche d'alternance n'est pas changé). Les deux équipes disposent alors d'une nouvelle prolongation de deux minutes pour disputer le
« Panier en or ».

Ainsi qu'il s'agisse d'un panier ou d'un lancer-franc, la première équipe qui inscrit un point dans cette période est déclarée gagnante et la partie sera achevée de la manière suivante :

- Si panier, pas de remise en jeu, l'arbitre siffle la fin de la rencontre
- Si lancers-francs, la totalité des lancers-francs sera tentée, même si le premier est marqué
- S'il y a faute sur panier marqué, le lancer-franc supplémentaire ne sera pas tenté.

Si les deux équipes n'ont pas réussi à se départager à l'issue de la prolongation « panier en or », un(e)joueur(se) de chaque équipe tirera un lancer-franc (c'est le(la) même joueur(se) pour toute la série).

On procède par série de deux tirs (un pour chaque équipe) ; le premier qui ne marque pas voit la défaite de son équipe (système de la mort subite). Seul(e)s les joueurs(ses) encore qualifié(e)s peuvent participer aux tirs des lancer-francs.

Attention : arrêt du chronomètre à chaque panier marqué « pendant les 2 dernières minutes » du 4ème quart temps et des prolongations.

Récapitulatif de procédure de prolongations en U11 et U9 :

1ère Prolongation	On joue une prolongation de deux minutes
2ème Prolongation	On joue une prolongation de deux minutes maximum, règle du panier en or.
3ème Prolongation	On désigne un tireur de lancer-franc par équipe, et on procède à autant de séries de deux lancers-francs nécessaires pour les départager

ARTICLE 8 : Temps morts.

En U 15, U18 : 2 temps-morts en 1ère mi-temps, 3 en seconde mi-temps avec un maximum de 2 de ces temps-morts dans les deux dernières minutes de la seconde mi-temps.

En U9, U11 et U13 : 2 temps-morts par mi-temps.

ARTICLE 9 : Exigence technique.

La défense « individuelle tout terrain » est obligatoire en U9, U11 et U13. Une tolérance sera accordée à une équipe toutefois si l'absence de défense en zone avant relève d'une décision de l'entraîneur adverse pour permettre à l'équipe plus faible de pouvoir « monter la balle ». Une défense de type « de zone » est tolérée, mais non conseillée en U15. Sur le plan pédagogique, jusqu'en U13, les écrans sont fortement déconseillés (bien que autorisés par le règlement) et non formateurs.

L'entraîneur qui ne respecte pas ces dispositions techniques sera averti par l'arbitre. Si ces dispositions ne sont pas respectées et que les arbitres jugent que l'entraîneur n'a pas pris les mesures nécessaires, ils peuvent sanctionner l'entraîneur d'une faute technique de coach.

Toute équipe doit être accompagnée obligatoirement d'un coach adjoint (majeur).

Écart de 30 points en U9-U11 :

Si un écart est de plus de 30 points, il faut continuer d'enregistrer le score sur l'e-marque mais pas au tableau d'affichage, (l'écart de 30 points est le maximum à l'affichage) la défense individuelle demi-terrain devient obligatoire pour l'équipe en tête. La défense tout terrain redevient possible si l'écart redescend sous les 20 points.

En cas de non-respect de cette règle, un rapport d'activité devra être rédigé et envoyé au Comité pour d'éventuelles sanctions du coach n'ayant pas respecté la règle.

ARTICLE 10 : Score.

Les scores doivent être enregistrés sur FBI dès la fin du match et en dernière limite avant le dimanche soir à minuit.
La feuille de match doit être expédiée dès la fin de la rencontre.

ARTICLE 11 : Panier réussi et sa valeur.

La zone à deux points est délimitée conformément au tableau d'application des règles par catégorie et type de championnat édicté par la FFBB.

Pour la catégorie U9 et U11, aucune zone à 3 points n'est délimitée. Il ne peut donc être inscrit de panier à3

points. Tous ces éléments sont repris dans le tableau en fin de règlement.

ARTICLE 12 : Lancer-franc.

Pour la catégorie U9 et U11, le(la) joueur(se) sera placé à 4 m du panier pour tirer des lancers-francs.

A défaut de marquage au sol, le(la) joueuse sera placé(e) une vingtaine de centimètres devant la ligne de lancers-francs. Si le(la) joueur(se) retombe en avant de sa position initiale après le tir de lancer-franc, aucune violation ne sera sanctionnée.

ARTICLE 13 : Arbitrage.

L'arbitrage sera réalisé conformément au tableau d'application des règles par catégorie et type de championnat édicté par la FFBB.

Ainsi, pour les catégories U9 à U15, l'arbitre ne devra pas toucher le ballon lors des remises en jeu en zone arrière à la suite d'une violation. Cette consigne vise à favoriser les remises en jeu rapide en zone arrière et à dynamiser les rencontres.

Il est conseillé d'adapter l'exigence de l'arbitrage à la catégorie et au niveau de pratiques des joueurs(ses). Il est de la responsabilité de l'arbitre de déterminer les actions qui ne seraient pas sanctionnées dans la mesure où cela ne crée pas de désavantage pour l'une ou l'autre des équipes. Un échange avec les entraîneurs de chaque équipe sur ce point est fortement encouragé.

Retour en zone en U9- U11 :

S'il y a inversion du sens de jeu par les joueurs, l'arbitre intervient explique et fait repartir le jeu dans la bonne direction en maintenant la possession du ballon à l'équipe qui en avait le contrôle.

Pour rappel, la ligne médiane fait partie de la zone arrière, les retours en zone doivent donc être considérés.

Changement en zone arrière en U9-U11 :

Le changement en zone arrière est possible en U9 et U11 si les 2 équipes demandent un changement simultanément.

Tableau récapitulatif des règles selon les catégories

Catégorie	Nbre de joueurs en jeu	Durée de la rencontre	Durée de la mi-temps	Nbre de temps-morts	Type de défense autorisé	Durée prologation	Durée entre prolongations	Ligne à 3 points	Ligne lancer franc	Remis
U9	4	4 X 6 min	6 min	2 + 2	Individuelle	1ère : 1 x 2 min 2ème : Panier en or 3ème : Lancers-francs	1 min	Aucune	4 m du panneau	Oui
U11	4	4 X 6 min	6 min	2 + 2	Individuelle	1ère : 1 x 2 min 2ème : Panier en or 3ème : Lancers-francs	1 min	Aucune	4 m du panneau	Oui
U13	5	4 X 8 min	8 min	2 + 2	Individuelle Zone Press	1 x 3 min	1 min	6,25 m	Ligne FIBA	Oui
U15	5	4 X 10 min	10 min	2 + 3	Individuelle tout terrain conseillée + Zone Press Défense de zone autorisée	5 min	1 min	6,25 m	Ligne FIBA	Oui
U17+U18F	5	4 X 10 min	10 min	2 + 3	Tout type de défense	5 min	2 min	6,75 m	Ligne FIBA	Non

<u>Pour toutes les catégories</u> :

- Temps décompté dans les deux dernières minutes de la 4ème période et des prolongations.
- Pour les catégories U15 à U20, avec un maximum de 2 de ces temps-morts dans les deux dernières minutes de la seconde mi-temps. Pour les catégories U9, U11 et U13, les 2 temps- morts autorisés en seconde mi-temps peuvent être pris à tout moment (on ne supprime pas de temps-mort, si aucun des deux n'a été pris avant les deux dernières minutes de la seconde mi-temps.

REGLEMENT VALIDÉ PAR LE COMITE DIRECTEUR.